



Délégation de signature

DIRECTION DES SOINS

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX

DECIDE

La directrice du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et constituant le titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires,
- Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires,
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patient, à la santé et au territoire,
- Vu la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiques et aux modalités de leur prise en charge,
- Vu les articles L. 3211-1 à L. 3216-1 et R. 3211-1 à R. 3214-23 du Code de la Santé Publique,
- Vu le Décret n° 2002- 550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les dispositions relatives à la délégation de signature,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion, en date du 7 juillet 2025, nommant Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD « Fondation Escarraguel » d'Ambès (Gironde), à compter du 16 juillet 2025,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2024 portant nomination de Madame Cécilia ROUX en qualité de Directrice des Soins du Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu le procès-verbal d'installation du 2 janvier 2025 certifiant l'installation dans ses fonctions de Madame Cécilia ROUX-PERRETO en qualité de directrice des soins au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021, nommant Monsieur Aurélien VAUTARD, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens,

ARTICLE 6

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment conformément au Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009.

ARTICLE 7

Cette délégation annule et remplace les précédentes.

Fait à Bordeaux, le

01 DEC. 2025

Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC,

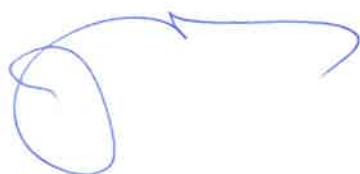
Directrice



Madame Cécilia ROUX-PERRETO



Madame France BERETERBIDE



Monsieur Aurélien VAUTARD

